

LETTRE D'INFORMATION E S PARTENAIRES

N° 003- Décembre 2016

TRIBUNE DES REGIONS

SESSION ORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITES LOCALES (PACT) DES REGIONS DE DOSSO ET DE MARADI

La première réunion du comité de pilotage du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales 2015-2019 (PACT) s'est tenue le mardi 11 octobre 2016 à Dosso.

Cette réunion visait à :

- *Faire la présentation du programme (enjeux et contenu) aux membres du Comité de pilotage ;*
- *Echanger avec les membres sur les rôles et attributions du Comité ;*
- *Procéder à l'installation officielle du Comité de pilotage ;*
- *Recueillir les orientations pour la programmation 2017.*

Les travaux ont été dirigés par le secrétaire général adjoint du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses, assurant l'intérim du président du comité de pilotage (le secrétaire général) empêché. Sur les 14 membres qui composent le comité, 12 étaient présents à cette réunion. Le Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) des régions de Dosso et de Maradi, financé par la Coopération suisse, a pour objectif de contribuer à l'instauration d'une bonne gouvernance locale et d'une citoyenneté responsable, garantes de l'amélioration des conditions de vie économiques et sociales des populations.

Composantes, budget et bénéficiaires du PACT

Le PACT représente un budget global de 10,2 milliards de FCFA (environ 17 millions de francs suisses), répartis selon trois composantes :

1) Gouvernance locale, dotée de 1,66 milliard de FCFA (environ 2 758 000 francs suisses), cette composante représente 16,2% du budget total et se décompose en trois axes stratégiques :

- Développer la maîtrise d'ouvrage des communes en renforçant leur capacité à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de fourniture de services publics locaux.
- Renforcer les capacités d'action et d'influence

des acteurs infra-communaux sur les dynamiques locales de gouvernance.

- Améliorer les capacités d'influence des élus et de leurs organisations faïtières sur les enjeux nationaux.

2) Le Développement économique régional représente un budget de 6,12 milliards de FCFA, soit environ 10 212 000 francs suisses et 60,2% du projet. Cette composante prévoit deux volets :

- Renforcer les infrastructures qui soutiennent l'activité économique et rendent l'environnement économique régional plus attractif pour le développement économique (être plus compétitif, attirer de nouvelles activités économiques en quête de localisation pour créer des emplois et générer des activités).
- Rendre plus positif l'environnement des affaires dans la région (accompagnement des opérateurs économiques pour accéder aux informations, aux cofinancements et à l'expertise nécessaires au développement de leurs activités).

3) Services publics locaux : 1,8 milliard de FCFA sont dédiés à cette composante (environ 3 millions de FCFA et 17,8% du budget total), qui vise à accroître l'accès des populations aux divers services publics locaux de base.

Enfin, 618 millions de FCFA sont consacrés aux

études, audits et évaluations nécessaires au projet, soit 5,8% du budget.

La mise en œuvre de ces trois composantes s'effectue au travers de la mise en place de quatre fonds spécifiques. **Le Fonds d'appui au développement économique régional (FADER)**, doté de 5,62 milliards de FCFA et géré par l'ANFICT, sert à financer les équipements marchands et les pistes rurales à caractère régional. Le Fonds d'appui aux initiatives économiques locales (FAIEL), géré par la Chambre de commerce et d'industrie du Niger, appuie le secteur privé avec une enveloppe de 510 millions de FCFA. Le Fonds d'investissement local (FIL), mis en œuvre par l'ANFICT et dédié au financement des infrastructures prioritaires de base (santé, éducation, assainissement...), dispose de 1,63 milliard de FCFA. Enfin, le Fonds d'appui institutionnel (FAI), géré par l'Unité de gestion du PACT, est dédié à l'appui à la maîtrise d'ouvrage, à l'animation des cadres de concertation, ainsi qu'au plaidoyer au niveau national.

En parallèle, divers instruments sont sollicités (intercommunalité, gestion déléguée, formations,...) pour renforcer les capacités des collectivités locales à augmenter l'offre de services publics.

Les actions du PACT bénéficieront à 37 collectivités territoriales ; 2 régions : Dosso et Maradi ; 35 communes : Dosso (10) et Maradi (25). La zone d'intervention du PACT se présente comme suit :

Régions	Départements	Communes
Conseil régional de Maradi	Dakoro (7 communes)	Adjé Koria Kornaka Dan Goulbi Mayara Birnin Lallé Sabon Machi Bader Goula
	Bermo (1 commune)	Gadabéji
	Aguié (1 commune)	Aguié
	Gazaoua (2 communes)	Gazaoua Gangara
	Guidan Roudmji	Guidan Roudmji Tibiri Guidan Sori Chadakori
	(4 communes)	
	Madarounfa	Madarounfa Jiratawa Gabi Safo
	(4 communes)	
	Tessaoua (1 commune)	Tessaoua
	Mayahi (2 communes)	Kanam Bakaché Sherkin Haoussa
	Maradi (3 communes)	Maradi I Maradi II Maradi III
Conseil régional de Dosso	Gaya (6 communes)4	Bana Bengou Gaya Tanda Tounouga Yélou
	Dioundiou	KaraKara Zabori Dioundiou
	(3 communes)	
	Dosso (1 commune)	Commune urbaine

Structure organisationnelle

La structure organisationnelle du PACT comprend deux niveaux de responsabilité:

Le pilotage et la coordination stratégiques s'effectuent au niveau national et regroupent les ministères, institutions publiques et plateformes nationales des collectivités locales.

Au niveau régional, on retrouve les tâches de planification, de coordination et de gestion

opérationnelles des interventions du programme.

L'Unité de gestion, dont le personnel relève du Laboratoire Citoyennetés (LC), assure la mise en œuvre de la composante « Gouvernance locale » du programme, ainsi que la création des conditions d'un bon démarrage des deux autres composantes.

Conformément à l'accord de financement intervenu entre les gouvernements du Niger

et de la Suisse, le 9 décembre 2015, le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses, assurant la tutelle du programme, a créé le Comité National d'Orientation (CON) par arrêté N°0421/MI/SP/D/ACR/DGD/CT en date du 29 juin 2016.

M Abdou Hassane, CP UG/PACT

TROISIEME AG DE L'ASSOCIATION DES REGIONS DU NIGER (ARENI), MARADI DU 24 AU 26 NOVEMBRE 2016

La troisième Assemblée générale ordinaire de l'Association des Régions du Niger (ARENI) s'est tenue du 24 au 26 novembre 2016 dans la salle de réunion du Conseil de ville de Maradi, sous le haut patronage de Madame Hapsatou Djibrilla Maizoumbou, ministre déléguée chargée de la Décentralisation.

Etaient présents à la cérémonie d'ouverture la ministre déléguée, chargée de la Décentralisation, le gouverneur de Maradi, les présidents des Conseils régionaux, les présidents régionaux de l'Association des Municipalités du Niger (AMN), le directeur de la Décentralisation et des Collectivités territoriales p.i, le président du Conseil de la ville de Maradi, les maires d'arrondissements communaux de Maradi, les représentants des honorables sultans de Katsina et de Gobir, le chef de file des partenaires techniques et financiers (PTF) du secteur de la décentralisation et du développement local, les cadres centraux des ministères et de nombreux invités.

L'Assemblée générale avait pour thème central : « *Transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales régionales : enjeux et défis* », elle visait à insuffler une nouvelle dynamique au processus de

décentralisation et de développement local au Niger.

Cérémonie officielle

La cérémonie officielle d'ouverture a été marquée par cinq allocutions précédées par une Fatiha :

- Le premier vice-président du Conseil de la ville de Maradi, M. Boukari Bako, a tout d'abord souhaité la chaleureuse bienvenue à Maradi et un agréable séjour aux participants. Il a ensuite dressé l'état d'avancement du processus de la décentralisation et formulé le vœu que ces assises déclenchent le transfert effectif des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales.

- Le deuxième vice-président du Conseil régional de Maradi, M. Salifou Madougou a, au nom du président du Conseil régional empêché, joint sa voix à celle de son prédécesseur pour remercier l'ARENI pour le choix porté sur sa région. Il a aussi salué les âmes des illustres disparus depuis l'installation du Conseil régional. Après un bref panorama de la région, il a présenté les réalisations dudit Conseil.

- Le représentant du chef de file des PTF du secteur de la décentralisation et du

développement local, M. Yannick Mével, s'est félicité de la tenue de cette troisième Assemblée générale de l'ARENI, avant de réitérer l'engagement des PTF à accompagner le gouvernement et les collectivités territoriales pour la réussite du processus de la décentralisation au Niger.

- Le président de l'ARENI, M. Mohamed Anacko, a commencé son propos en exprimant une pensée toute particulière à ses compatriotes de Bangui, de Banibangou, Tassara et Diffa rappelés à Dieu. Il a ensuite salué et remercié Mme la ministre déléguée chargée de la Décentralisation et l'ensemble des invités qui ont tenu à rehausser de leur présence cette Assemblée générale. Il a mis en exergue les avancées enregistrées cinq ans après l'installation des Conseils régionaux : la prise des décrets de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales, l'opérationnalisation de l'ANFICT, l'élaboration et l'adoption des Plans de Développement régionaux, ainsi que l'engagement et la disponibilité des PTF à accompagner le développement territorial et à soutenir le processus de décentralisation. Il a aussi rappelé les difficultés auxquelles est

confronté le processus et a proposé quelques pistes de solution. Il a terminé son intervention en remerciant, entre autres, les Coopérations suisse et allemande, ainsi que le PNUD, pour leur appui financier et technique à l'organisation des assises.

- La ministre déléguée chargée de la décentralisation a remercié l'ARENI de l'avoir invitée et salué la régularité de la tenue de ses Assemblées générales. Elle a également salué l'effort des Conseillers régionaux en faveur du développement local et souligné que le thème de cette Assemblée cadrerait parfaitement avec la vision des plus hautes autorités du Niger. Elle a ouvert une piste de réflexion sur les enjeux des transferts et a insisté sur l'entière disponibilité de son département ministériel à appuyer le processus. Souhaitant plein succès aux travaux, la ministre a ensuite ouvert officiellement cette troisième Assemblée générale ordinaire de l'ARENI.

Communications

Après l'installation du bureau de séance et la présentation du rapport moral par le secrétaire général de l'ARENI, M. Mairou Malam Ligari, président du Conseil régional de Maradi, les travaux se sont déroulés en plénière et en journée continue, sur la base du programme adopté par les participants. Trois communications ont été successivement présentées :

La première communication a porté sur la restitution des travaux d'un groupe de consultants sur le thème des assises : « *Transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales régionales : Enjeux et Défis* ». Cette communication a été complétée par l'intervention de plusieurs personnes ressources qui ont dressé l'état d'avancement du processus de transferts des compétences et des ressources.

La seconde communication, qui concernait les « *rencontres d'échanges entre les services des impôts et les collectivités territoriales sur le thème de la fiscalité rétrocédée* », a été animée par le directeur de l'Encadrement fiscal des Collectivités locales (direction générale des Impôts).

Le directeur régional du Développement communautaire et de l'Aménagement du territoire de Maradi a présenté la dernière communication, qui portait sur « *le processus d'élaboration du Plan d'Investissement Annuel (PIA) des régions* ».

Les débats constructifs, qui s'en sont suivis, ont été enrichis d'éclaircissements et de contributions pertinentes.

Deux groupes ont ensuite été constitués pour travailler respectivement sur i) « *Les défis du transfert de compétences et le plan de lobbying de l'ARENI* » et ii) « *Le plan d'actions 2017 de l'ARENI* ».

Résultats des travaux de groupe

Après intégration des observations et des



Cérémonie d'ouverture. De gauche à droite : la ministre déléguée en charge de la Décentralisation, le président de l'ARENI et le chef de file des PTF. En arrière-plan : les présidents des Conseils régionaux.

compléments d'information, apportés par les participants lors de la présentation des résultats des travaux, le Plan d'action 2017 et le Plan de plaidoyer/lobbying de l'ARENI ont été adoptés.

Recommandations

Les participants à la troisième AG formulent les recommandations suivantes :

A l'Etat

1. Accélérer la signature des décrets d'application des transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales.
2. Aider l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT) à affirmer son leadership dans l'environnement institutionnel.
3. Renforcer davantage la fiscalité rétrocédée aux régions collectivités territoriales.
4. Accélérer le paiement des redevances sur les taxes des produits pétroliers, y compris les arriérés en faveur des régions.
5. Entreprendre une réforme conséquente de la fiscalité des collectivités territoriales, notamment par l'élargissement à certains impôts d'Etat à grand rendement comme la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), à l'instar de pays de la sous-région.
6. Assurer la construction des sièges des Conseils régionaux.
7. Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des schémas régionaux d'aménagement du territoire, des schémas d'aménagement fonciers et des plans de développement régionaux.
8. Instruire la direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGT/CP) et ses démembrements régionaux pour considérer le paiement des dotations du Fonds d'Appui à la Décentralisation (FAD) et du Fonds de Péréquation (FP) au nombre des dépenses prioritaires, afin de faciliter le fonctionnement et les investissements des collectivités territoriales.
9. Surseoir au principe d'une contrepartie à payer par les collectivités territoriales dans le cadre de la mobilisation et de l'utilisation de la dotation du Fonds de Péréquation et conséquemment rendre le décret 2014-137/PRN/MISP/D/ACR/MF du 07 mars 2014 conforme aux dispositions de l'article 226 du Code général des Collectivités territoriales.

10. Rétablir la dotation globale de fonctionnement et d'équipement prévue par le régime financier des collectivités territoriales, pour servir de recettes ordinaires au budget des Conseils régionaux (cf. art 233 CGCT).

A l'endroit des Partenaires techniques et financiers

1. Continuer à appuyer le processus de décentralisation en cours dans notre pays.
2. Alimenter les guichets de l'ANFICT, afin de permettre à ce dernier de remplir pleinement sa mission.

A l'endroit de l'ARENI

1. Appuyer l'organisation et la mise en place du réseau des femmes élues régionales du Niger (REFERNI).

APPEL

Les participants à la 3ème assemblée générale de l'ARENI :

- Vu le résultat de la campagne agro-sylvo-pastorale ;
 - Constatant la mévente des produits maraîchers et du bétail, entraînant l'accroissement de la paupérisation des populations ;
- Demandent au Gouvernement la prise de dispositions conséquentes pour faire face à la situation du déficit alimentaire et fourrager.

RESOLUTIONS

Les participants à l'Assemblée générale ordinaire, tenue à Maradi du 24 au 26 novembre 2016, engagent le président du Bureau exécutif national de l'ARENI :

- A organiser un atelier pour valider l'étude commanditée par l'ARENI relative à l'organisation des services et au transfert de compétences et de ressources aux Collectivités territoriales.
- A élaborer un manuel de procédure administratif et comptable de l'ARENI.
- A recruter un comptable et un assistant technique pour appuyer le Secrétariat permanent de l'ARENI.
- A plaider auprès des autorités compétentes pour l'aboutissement de la signature des arrêtés portant cahier de charges de l'Etat et des Collectivités territoriales, en application des décrets de transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales, avant la fin de l'année 2016.

CONSULTATIONS NATIONALES SUR LES ASPECTS JURIDIQUES, ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DE L'INTERCOMMUNALITE

Du 25 au 26 octobre 2016 s'est tenu à Maradi un forum de consultations nationales sur les aspects juridiques, administratifs et financiers de l'intercommunalité. L'objectif général de ce forum était de renforcer la capacité des acteurs locaux à définir et mettre en place des pratiques de bonne gouvernance au travers de l'intercommunalité.

Plus spécifiquement, ce forum visait à rappeler et vulgariser le cadre juridique nigérien de l'intercommunalité, partager des bonnes pratiques en matière d'intercommunalité et s'inspirer des expériences de pays voisins sur les modes de promotion et de mise en œuvre de l'intercommunalité.

Le forum a été ouvert par les personnalités suivantes : M. Ayoubou Moussa, maire de Maradi, M. Harouna Assakale, secrétaire général du gouvernorat de Maradi, M. Issoufou Maazou, représentant du PAC3 et M. Alassane Seyboun, secrétaire général adjoint du ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires coutumières et religieuses. Ils ont rappelé l'importance de l'intercommunalité et ont invité les participants à accorder la plus grande attention aux exposés qui allaient suivre. Les actions du Programme d'Actions Communautaires (PAC) ont été saluées par le représentant du ministère de l'Intérieur, tandis que M. Maazou précisait que le PAC 3 avait investi plus de 400 millions de FCFA dans des projets intercommunaux.

Les trois exposés, qui ont rythmé le forum, ont porté sur les points suivants :

Cadre juridique et institutionnel de l'intercommunalité

M. Nassirou Nayoussa, directeur général de la Décentralisation et des Collectivités territoriales par intérim a rappelé la définition des principaux concepts relatifs à la décentralisation et à l'intercommunalité. Il a ensuite dressé la liste des raisons qui militent en faveur de l'intercommunalité et présenté les différents principes et mécanismes de gestion de l'intercommunalité au Niger.

Selon M. Nayoussa, l'intercommunalité vise à éviter l'émiettement communal au bénéfice d'une organisation plus rationnelle des territoires, elle favorise le développement économique local et participe à la relance politique de l'aménagement. Enfin elle répond avec pragmatisme aux maux qui minent les communes et entravent leur développement. De ce fait, l'intercommunalité améliore les indicateurs sociaux de base, culturels, économiques et assouplit les contraintes administratives et financières entre les communes.

Quatre types d'intercommunalité existent au Niger : i) par entente, ii) entre la commune et la région, iii) transfrontalière, iv) par jumelage. Trois principes fondateurs régissent le modèle intercommunal :

- Le principe de l'égalité : les signataires d'une convention sont sur un même pied d'égalité en droit, en devoir et en responsabilité. Ce principe signifie qu'il n'y a pas de suprématie entre les communes.
- Le principe de la réciprocité, qui veut que les stratégies et les moyens relatifs aux actions communes se décident ensemble.
- Le principe de la subsidiarité, qui consiste à exercer la compétence au niveau le plus pertinent et le mieux indiqué dans le respect des lois et règlements afin notamment de renforcer la gouvernance des collectivités.

Le FIL du PAC3

M. Abdou Amadou a ensuite détaillé la contribution du PAC 3 pour la promotion de l'intercommunalité en présentant les modalités (conditions d'éligibilité, processus de sélection, pertinence des projets) de mise en œuvre du Fonds d'Investissement Local (FIL).

Cet instrument est destiné à aider les communes à monter et mener des projets en faveur du développement des activités agrosylvo-pastorales et halieutiques, pour l'amélioration de la gestion durable des terres, la mise en place et/ou l'entretien des infrastructures, la construction des installations socio-économiques essentielles et la diversification des activités génératrices de revenus. Pour y prétendre, les microprojets doivent être cohérents, simples et opportuns pour les communes porteuses. M. Amadou a également signalé qu'il était possible de mutualiser les moyens pour financer un projet et que la contribution des bénéficiaires au financement varie en fonction des microprojets et de la pérennisation des investissements.

Enfin, le représentant du PAC3 a expliqué que ces projets intercommunaux permettent aux

collectivités d'apprendre à diagnostiquer un problème à l'échelle de plusieurs communes et à proposer une solution au travers d'un projet géré de manière intercommunale. Le FIL favorise également la mutualisation des ressources et le développement des capacités de mobilisation des financements.

Echanges d'expériences sur l'intercommunalité
Le cycle de présentation s'est achevé par la mise en commun d'expériences en matière d'intercommunalité. L'Association des communes du canton de Kornak (ACCK), l'Association pour la promotion de l'intercommunalité dans les douze communes des départements de Madaoua, Malbaza et Konni (APIMAK), l'organisme en charge de la gestion de la rôneraie de Gaya et la structure gestionnaire de la mare de Tabalak ont partagé leurs visions de l'intercommunalité et présenté les différentes activités réalisées et les apports subséquents.

Suggestions et recommandations

A l'issue de ce forum les participants ont formulé les recommandations ci-après :

A l'endroit de l'Etat

- La vulgarisation du décret 2016-301/PRN/MISP/D/ACR du 29 juin 2016 fixant le régime juridique de la coopération entre les collectivités territoriales de la République du Niger, au travers des ateliers de formation et l'élaboration d'outils pour mieux inciter les communes à tendre vers l'intercommunalité.
- Une relecture des textes réglementaires pour prendre en compte certaines préoccupations, nées des expériences concluantes en matière d'intercommunalité.
- Le renforcement des missions d'appui-conseil aux collectivités pour la mise en œuvre de l'intercommunalité.

A l'endroit des communes

- Encourager les communes à mutualiser leurs moyens dans l'optique de la promotion de l'intercommunalité.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers

Continuer à appuyer les communes en vue de la promotion de l'intercommunalité.

Abdoulkadi Hama Assa

Directeur de l'Appui-conseil et de l'accompagnement des collectivités territoriales

Point Focal PAC/3, MI/SP/D/ACR

*Edition sous la supervision de
M. Hama Seyni, Coordonnateur du
secrétariat commun des PTF du
secteur « Décentralisation
et développement local »*

Ce numéro est financé par le PNUD

*Sctpfniger.decentralisation@gmail.com
– www.ptfdecentralisationniger.org*